

PAR COURRIEL

Québec, le 11 septembre 2019

**Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : 120494**

X,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents qui visait à obtenir :

« ... copie des documents suivants, en lien avec l'immeuble sis au 6546 avenue Azilda, Montréal, H1K 2Z9 :

1. L'entièreté du dossier de Madame Sandra Boursiquot au Ministère du Tourisme. »

Après analyse, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient des documents présentant les renseignements recherchés. Vous les trouverez en pièces jointes.

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, X, nos salutations les meilleures.

La responsable de l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ

Geneviève Morneau

GM/jt

p.j. L'entièreté du dossier de madame Sandra Boursiquot au ministère de Tourisme  
Avis de recours



Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Le 11 avril 2018

**RECOMMANDÉ**

Madame Sandra Boursiquot  
6546, avenue Azilda  
Anjou (Québec) H1K 2Z9

N/Réf. : Établissement n° 296039 - MAISON AZILDA  
Catégorie : Autre établissement d'hébergement

**Objet : Refus de délivrer une attestation de classification**

Madame,

En date du 29 mars 2018, nous vous avons fait parvenir un préavis vous informant de notre intention de refuser votre demande d'attestation de classification pour l'établissement dont le numéro, le nom et la catégorie se trouvent en référence. Un délai de dix jours vous a été accordé pour faire état de vos observations.

Votre dossier n'étant toujours pas conforme à la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ chapitre E-14.2, telle que modifiée par la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique et à définir une nouvelle gouvernance en ce qui a trait à la promotion internationale*, LQ 2015, chapitre 31, ci-après la « Loi ») et à son règlement, par la présente, nous refusons de vous délivrer l'attestation de classification que vous avez demandée pour l'établissement en référence.

En conséquence, vous devez cesser toute exploitation de l'établissement d'hébergement touristique visée par votre demande et retirer tout affichage publicitaire s'y rattachant.

Vous disposez d'un délai de 30 jours à compter de la notification de la présente pour contester cette décision devant le Tribunal administratif du Québec.

Veillez noter que si vous exploitez un établissement d'hébergement touristique alors qu'une attestation de classification vous a été refusée, vous commettrez l'infraction prévue à l'article 38 de la Loi et serez passible de l'amende qui y est prévue :

**38. « Quiconque exploite un établissement d'hébergement touristique, ou donne lieu de croire qu'il exploite un tel établissement, à l'égard duquel la délivrance de l'attestation de classification a été refusée, ou dont l'attestation de classification est suspendue ou a été annulée, commet une infraction et est passible d'une amende de 5 000 \$ et 50 000 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 10 000 \$ et 100 000 \$, dans les autres cas. »**

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général,

Michel Rheault

p. j. Préavis de refus de délivrance d'une attestation de classification

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sériacv. bureau 810. Longueuil (Québec) J4K 5G7



Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Le 29 mars 2018

Madame Sandra Boursiquot  
6546, avenue Azilda  
Anjou (Québec) H1K 2Z9

N/Réf. : Établissement n° 296039 - MAISON AZILDA  
Catégorie : Autre établissement d'hébergement

**Objet : Préavis de refus de délivrer une attestation de classification**

Madame,

Vous avez présenté une demande de délivrance d'attestation de classification pour l'établissement dont le numéro, le nom et la catégorie se trouvent en référence.

À la suite de cette demande et en vertu de l'article 6.1 de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ, chapitre E-14.2, telle que modifiée par la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique et à définir une nouvelle gouvernance en ce qui a trait à la promotion internationale*, LQ 2015, chapitre 31 – ci-après la « Loi »), nous avons avisé l'arrondissement de votre intention d'exploiter un établissement d'hébergement touristique sur son territoire. L'arrondissement nous a informé que l'usage projeté de votre établissement n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

En vertu de l'article 11 de la Loi, la ministre du Tourisme refuse de délivrer une attestation de classification lorsque la municipalité, l'arrondissement ou la municipalité régionale de comté, l'informe que l'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

Conséquemment, en tant qu'organisme auquel la ministre du Tourisme a délégué, en vertu de l'article 14.1 de la Loi, l'exercice du pouvoir de délivrance d'une attestation de classification, nous vous informons de notre intention de refuser de vous délivrer une attestation de classification.

En vertu de l'article 12 de la Loi, vous disposez d'un délai de **dix jours de la notification de la présente** pour nous faire parvenir vos observations.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général,

Michel Rheault

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

## Turcotte, Julien

---

**De:** Avis d'exploitation CITQ <avisdexploitation@citq.qc.ca>  
**Envoyé:** 22 février 2018 12:25  
**À:** jenniferpoirier@ville.montreal.qc.ca  
**Objet:** Dossier CITQ # 296039 - MAISON AZILDA  
**Pièces jointes:** 296039 - Avis d'exploitation.pdf



Longueuil, le 22 février 2018

Dossier CITQ # 296039 - MAISON AZILDA

Ville / arrondissement : Montréal / Anjou

### **Objet : Conformité à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages**

Madame Poirier,

Par la présente, nous désirons vous informer qu'une demande d'attestation de classification nous a été présentée pour l'établissement d'hébergement touristique situé au 6546, avenue Azilda.

Le ministère du Tourisme est responsable de l'application de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique (ci-après la Loi). En vertu de l'article 6 de la Loi, l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique est soumise à la délivrance d'une attestation de classification.

En vertu de l'article 6.1 de la Loi :

*« Sur réception d'une demande d'attestation de classification à l'égard d'un établissement d'hébergement touristique pour lequel aucune attestation n'a été délivrée, ou d'une demande visant à changer la catégorie d'hébergement touristique, le type ou le nombre d'unités d'hébergement offertes, le ministre transmet un avis à la municipalité, à l'arrondissement ou à la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel est situé l'établissement l'informant de la demande et de l'usage projeté.*

***La municipalité, l'arrondissement ou la municipalité régionale de comté doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).*** »

Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire ci-joint et nous le faire parvenir dans les délais prévus par la Loi. Nous accepterons aussi toute autre forme de communication écrite, pourvu qu'elle soit claire et qu'aucune ambiguïté n'existe quant à la non-conformité de l'établissement à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages. Vous pouvez nous transmettre le document par courrier, courriel ou télécopieur aux coordonnées suivantes :

Corporation de l'industrie touristique du Québec  
1010 rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7  
Courriel : avisdexploitation@citq.qc.ca  
Télécopieur : 450 679-1489

**En l'absence d'une réponse de votre part avant le 8 avril 2018, nous procéderons à la délivrance de l'attestation de classification demandée.**

Nous vous remercions à l'avance et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

p. j. Avis d'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

## AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

« *Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique.* »

<b>SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT</b>		No. D'ÉTABLISSEMENT : 296039
Nom de l'établissement :	MAISON AZILDA	
Adresse :	6546, avenue Azilda	Code postal : H1K 2Z9
Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté :	Anjou Montréal Montréal	
Nombre d'unités offertes :	9	Configuration: 9 chambre(s)
Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) :		
<input type="checkbox"/> Établissements hôteliers	<input type="checkbox"/> Gîtes	<input type="checkbox"/> Résidences de tourisme
<input type="checkbox"/> Établissements de camping	<input type="checkbox"/> Établissements de pourvoirie	<input type="checkbox"/> Établissements d'enseignement
<input type="checkbox"/> Auberges de jeunesse	<input type="checkbox"/> Centres de vacances	<input checked="" type="checkbox"/> Autres établissements d'hébergement
Nom de l'exploitant :	Sandra Boursiquot	
Nom de son représentant :	Sandra Boursiquot	
Téléphone principal :	514 607-0136	
Adresse courriel :	sandycreation@hotmail.com	

<b>SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ</b>	
L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages?	
<input type="checkbox"/> Oui	
<input type="checkbox"/> Non	
Officier municipal :	(Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)
Signature :	Date :

Veillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec  
Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7  
Courriel : [avisdexploitation@citq.qc.ca](mailto:avisdexploitation@citq.qc.ca)  
Télécopieur : 450 679-1489

L'article 7 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique définit chacune des catégories d'établissements suivantes :

Catégorie	Définition
Établissements hôteliers	Établissements où est offert de l'hébergement en chambres, suites ou appartements meublés dotés d'un service d'auto cuisine, incluant des services de réception et d'entretien ménager quotidiens et tous autres services hôteliers.
Résidences de tourisme	Établissements où est offert de l'hébergement en appartements, maisons ou chalets meublés, incluant un service d'auto cuisine.
Centres de vacances	Établissements où est offert de l'hébergement, incluant des services de restauration ou des services d'auto cuisine, des activités récréatives ou des services d'animation, ainsi que des aménagements et équipements de loisir, moyennant un prix forfaitaire.
Gîtes	Établissements où est offert de l'hébergement en chambres dans une résidence privée où l'exploitant réside et rend disponible au plus 5 chambres qui reçoivent un maximum de 15 personnes, incluant un service de petit-déjeuner servi sur place, moyennant un prix forfaitaire.
Auberges de jeunesse	Établissements où est offert de l'hébergement en chambres, ou en lits dans un ou plusieurs dortoirs, incluant des services de restauration ou des services d'auto cuisine et des services de surveillance à temps plein.
Établissements d'enseignement	Établissements où est offert de l'hébergement dans un établissement d'enseignement, quelle que soit la loi qui le régit, sauf si les unités d'hébergement ne sont offertes qu'à des étudiants de l'établissement.
Établissements de camping	Établissements où est offert de l'hébergement en prêt-à-camper ou en sites pour camper constitués d'emplacements fixes permettant d'accueillir des tentes ou des véhicules de camping récréatifs motorisés ou non, incluant des services.
Établissements de pourvoirie	Établissements où est offert de l'hébergement dans une pourvoirie au sens de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1) ou de la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1).
Autres établissements d'hébergement	Établissements d'hébergement touristique qui ne font partie d'aucune des autres catégories.



Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Le 18 octobre 2017

**RECOMMANDÉ**

Madame Sandra Boursiquot  
6546, avenue Azilda  
Anjou (Québec) H1K 2Z9

N/Réf. : Établissement n° 296039 - MAISON AZILDA  
Catégorie : Autre établissement d'hébergement

**Objet : Refus de délivrer une attestation de classification**

Madame,

En date du 29 septembre 2017, nous vous avons fait parvenir un préavis vous informant de notre intention de refuser votre demande d'attestation de classification pour l'établissement dont le numéro, le nom et la catégorie se trouvent en référence. Un délai de dix jours vous a été accordé pour faire état de vos observations.

Votre dossier n'étant toujours pas conforme à la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ chapitre E-14.2, telle que modifiée par la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique et à définir une nouvelle gouvernance en ce qui a trait à la promotion internationale*, LQ 2015, chapitre 31, ci-après la « Loi ») et à son règlement, par la présente, nous refusons de vous délivrer l'attestation de classification que vous avez demandée pour l'établissement en référence.

En conséquence, vous devez cesser toute exploitation de l'établissement d'hébergement touristique visée par votre demande et retirer tout affichage publicitaire s'y rattachant.

Vous disposez d'un délai de 30 jours à compter de la notification de la présente pour contester cette décision devant le Tribunal administratif du Québec.

Veuillez noter que si vous exploitez un établissement d'hébergement touristique alors qu'une attestation de classification vous a été refusée, vous commetrez l'infraction prévue à l'article 38 de la Loi et serez passible de l'amende qui y est prévue :

*38. « Quiconque exploite un établissement d'hébergement touristique, ou donne lieu de croire qu'il exploite un tel établissement, à l'égard duquel la délivrance de l'attestation de classification a été refusée, ou dont l'attestation de classification est suspendue ou a été annulée, commet une infraction et est passible d'une amende de 5 000 \$ et 50 000 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 10 000 \$ et 100 000 \$, dans les autres cas. »*

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général,

Michel Rheault

p. j. Préavis de refus de délivrance d'une attestation de classification

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
Info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérivan, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7





Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Le 29 septembre 2017

Madame Sandra Boursiquot  
6546, avenue Azilda  
Anjou (Québec) H1K 2Z9

N/Réf. : Établissement n° 296039 - MAISON AZILDA  
Catégorie : Autre établissement d'hébergement

**Objet : Préavis de refus de délivrer une attestation de classification**

Madame,

Vous avez présenté une demande de délivrance d'attestation de classification pour l'établissement dont le numéro, le nom et la catégorie se trouvent en référence.

À la suite de cette demande et en vertu de l'article 6.1 de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ, chapitre E-14.2, telle que modifiée par la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique et à définir une nouvelle gouvernance en ce qui a trait à la promotion internationale*, LQ 2015, chapitre 31 – ci-après la « Loi »), nous avons avisé l'arrondissement de votre intention d'exploiter un établissement d'hébergement touristique sur son territoire. L'arrondissement nous a informé que l'usage projeté de votre établissement n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

En vertu de l'article 11 de la Loi, la ministre du Tourisme refuse de délivrer une attestation de classification lorsque la municipalité, l'arrondissement ou la municipalité régionale de comté, l'informe que l'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

Conséquemment, en tant qu'organisme auquel la ministre du Tourisme a délégué, en vertu de l'article 14.1 de la Loi, l'exercice du pouvoir de délivrance d'une attestation de classification, nous vous informons de notre intention de refuser de vous délivrer une attestation de classification.

En vertu de l'article 12 de la Loi, vous disposez d'un délai de **dix jours de la notification de la présente** pour nous faire parvenir vos observations.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général,

Michel Rheault

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

## Turcotte, Julien

---

**De:** Avis d'exploitation CITQ <avisdexploitation@citq.qc.ca>  
**Envoyé:** 17 août 2017 15:04  
**À:** louise\_goudreault@ville.montreal.qc.ca  
**Objet:** Dossier CITQ # 296039 - MAISON AZILDA  
**Pièces jointes:** 296039 - Avis d'exploitation.pdf



Longueuil, le 17 août 2017

Dossier CITQ # 296039 - MAISON AZILDA

Ville / arrondissement : Montréal / Anjou

### **Objet : Conformité à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages**

Madame Goudreault,

Par la présente, nous désirons vous informer **qu'une demande d'attestation de classification** nous a été présentée pour l'établissement d'hébergement touristique situé au 6546, avenue Azilda.

Le ministère du Tourisme est responsable de l'application de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique (ci-après la Loi). En vertu de l'article 6 de la Loi, l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique est soumise à la délivrance d'une attestation de classification.

En vertu de l'article 6.1 de la Loi :

*« Sur réception d'une demande d'attestation de classification à l'égard d'un établissement d'hébergement touristique pour lequel aucune attestation n'a été délivrée, ou d'une demande visant à changer la catégorie d'hébergement touristique, le type ou le nombre d'unités d'hébergement offertes, le ministre transmet un avis à la municipalité, à l'arrondissement ou à la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel est situé l'établissement l'informant de la demande et de l'usage projeté.*

***La municipalité, l'arrondissement ou la municipalité régionale de comté doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1). »***

Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire ci-joint et nous le faire parvenir dans les délais prévus par la Loi. Nous accepterons aussi toute autre forme de communication écrite, pourvu qu'elle soit claire et qu'aucune ambiguïté n'existe quant à la non-conformité de l'établissement à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages. Vous pouvez nous transmettre le document par courrier, courriel ou télécopieur aux coordonnées suivantes :

Corporation de l'industrie touristique du Québec  
1010 rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7  
Courriel : [avisdexploitation@citq.qc.ca](mailto:avisdexploitation@citq.qc.ca)  
Télécopieur : 450 679-1489

**En l'absence d'une réponse de votre part avant le 1er octobre 2017, nous procéderons à la délivrance de l'attestation de classification demandée.**

Nous vous remercions à l'avance et vous prions d'agréer, Madame , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

p. j. Avis d'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489

[info@citq.gc.ca](mailto:info@citq.gc.ca) • [www.citq.info](http://www.citq.info)

1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

## AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

« *Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique.* »

<b>SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT</b>		No. d'ÉTABLISSEMENT : 296039
Nom de l'établissement : MAISON AZILDA		
Adresse : 6546, avenue Azilda		Code postal : H1K 2Z9
Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté : Anjou Montréal Montréal		
Nombre d'unités offertes : 9		Configuration: 9 chambre(s)
Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) :		
<input type="checkbox"/> Établissements hôteliers <input type="checkbox"/> Gîtes <input type="checkbox"/> Résidences de tourisme		
<input type="checkbox"/> Établissements de camping <input type="checkbox"/> Établissements de pourvoirie <input type="checkbox"/> Établissements d'enseignement		
<input type="checkbox"/> Auberges de jeunesse <input type="checkbox"/> Centres de vacances <input checked="" type="checkbox"/> Autres établissements d'hébergement		
Nom de l'exploitant : Sandra Boursiquot		
Nom de son représentant : Sandra Boursiquot		
Téléphone principal : 514 607-0136		
Adresse courriel : sandycreation@hotmail.com		

<b>SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ</b>	
L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages?	
<input type="checkbox"/> Oui	
<input type="checkbox"/> Non	
Officier municipal : _____ (Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)	
Signature :	Date :

Veuillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec  
Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7  
Courriel : [avisdexploitation@citq.qc.ca](mailto:avisdexploitation@citq.qc.ca)  
Télécopieur : 450 679-1489

L'article 7 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique définit chacune des catégories d'établissements suivantes :

Catégorie	Définition
Établissements hôteliers	Établissements où est offert de l'hébergement en chambres, suites ou appartements meublés dotés d'un service d'auto cuisine, incluant des services de réception et d'entretien ménager quotidiens et tous autres services hôteliers.
Résidences de tourisme	Établissements où est offert de l'hébergement en appartements, maisons ou chalets meublés, incluant un service d'auto cuisine.
Centres de vacances	Établissements où est offert de l'hébergement, incluant des services de restauration ou des services d'auto cuisine, des activités récréatives ou des services d'animation, ainsi que des aménagements et équipements de loisir, moyennant un prix forfaitaire.
Gîtes	Établissements où est offert de l'hébergement en chambres dans une résidence privée où l'exploitant réside et rend disponible au plus 5 chambres qui reçoivent un maximum de 15 personnes, incluant un service de petit-déjeuner servi sur place, moyennant un prix forfaitaire.
Auberges de jeunesse	Établissements où est offert de l'hébergement en chambres, ou en lits dans un ou plusieurs dortoirs, incluant des services de restauration ou des services d'auto cuisine et des services de surveillance à temps plein.
Établissements d'enseignement	Établissements où est offert de l'hébergement dans un établissement d'enseignement, quelle que soit la loi qui le régit, sauf si les unités d'hébergement ne sont offertes qu'à des étudiants de l'établissement.
Établissements de camping	Établissements où est offert de l'hébergement en prêt-à-camper ou en sites pour camper constitués d'emplacements fixes permettant d'accueillir des tentes ou des véhicules de camping récréatifs motorisés ou non, incluant des services.
Établissements de pourvoirie	Établissements où est offert de l'hébergement dans une pourvoirie au sens de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1) ou de la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1).
Autres établissements d'hébergement	Établissements d'hébergement touristique qui ne font partie d'aucune des autres catégories.



Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Le 6 juillet 2017

**RECOMMANDÉ**

Madame Sandra Boursiquot  
6546, avenue Azilda  
Anjou (Québec) H1K 2Z9

N/Réf. : Établissement n° 296039 - MAISON AZILDA  
Catégorie : Autre établissement d'hébergement

**Objet : Refus de délivrer une attestation de classification**

Madame,

En date du 15 juin 2017, nous vous avons fait parvenir un préavis vous informant de notre intention de refuser votre demande d'attestation de classification pour l'établissement dont le numéro, le nom et la catégorie se trouvent en référence. Un délai de dix jours vous a été accordé pour faire état de vos observations.

Votre dossier n'étant toujours pas conforme à la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ chapitre E-14.2, telle que modifiée par la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique et à définir une nouvelle gouvernance en ce qui a trait à la promotion internationale*, LQ 2015, chapitre 31, ci-après la « Loi ») et à son règlement, par la présente, nous refusons de vous délivrer l'attestation de classification que vous avez demandée pour l'établissement en référence.

En conséquence, vous devez cesser toute exploitation de l'établissement d'hébergement touristique visée par votre demande et retirer tout affichage publicitaire s'y rattachant.

Vous disposez d'un délai de 30 jours à compter de la notification de la présente pour contester cette décision devant le Tribunal administratif du Québec.

Veuillez noter que si vous exploitez un établissement d'hébergement touristique alors qu'une attestation de classification vous a été refusée, vous commettrez l'infraction prévue à l'article 38 de la Loi et serez passible de l'amende qui y est prévue :

**38. « Quiconque exploite un établissement d'hébergement touristique, ou donne lieu de croire qu'il exploite un tel établissement, à l'égard duquel la délivrance de l'attestation de classification a été refusée, ou dont l'attestation de classification est suspendue ou a été annulée, commet une infraction et est passible d'une amende de 5 000 \$ et 50 000 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 10 000 \$ et 100 000 \$, dans les autres cas. »**

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général,

Michel Rheault

p. j. Préavis de refus de délivrance d'une attestation de classification

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérivan, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7



Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Le 15 juin 2017

Madame Sandra Boursiquot  
6546, avenue Azilda  
Anjou (Québec) H1K 2Z9

N/Réf. : Établissement n° 296039 - MAISON AZILDA  
Catégorie : Autre établissement d'hébergement

**Objet : Préavis de refus de délivrer une attestation de classification**

Madame,

Vous avez présenté une demande de délivrance d'attestation de classification pour l'établissement dont le numéro, le nom et la catégorie se trouvent en référence.

À la suite de cette demande et en vertu de l'article 6.1 de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ, chapitre E-14.2, telle que modifiée par la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique et à définir une nouvelle gouvernance en ce qui a trait à la promotion internationale*, LQ 2015, chapitre 31 – ci-après la « Loi »), nous avons avisé l'arrondissement de votre intention d'exploiter un établissement d'hébergement touristique sur son territoire. L'arrondissement nous a informé que l'usage projeté de votre établissement n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

En vertu de l'article 11 de la Loi, la ministre du Tourisme refuse de délivrer une attestation de classification lorsque la municipalité, l'arrondissement ou la municipalité régionale de comté, l'informe que l'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

Conséquemment, en tant qu'organisme auquel la ministre du Tourisme a délégué, en vertu de l'article 14.1 de la Loi, l'exercice du pouvoir de délivrance d'une attestation de classification, nous vous informons de notre intention de refuser de vous délivrer une attestation de classification.

En vertu de l'article 12 de la Loi, vous disposez d'un délai de **dix jours de la notification de la présente** pour nous faire parvenir vos observations.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général,

Michel Rheault

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

## Turcotte, Julien

---

**De:** CITQ <info@citq.qc.ca>  
**Envoyé:** 12 mai 2017 14:01  
**À:** louise.goudreault@ville.montreal.qc.ca  
**Objet:** Dossier CITQ # 296039 - MAISON AZILDA  
**Pièces jointes:** 296039 - Avis d'exploitation.pdf



Longueuil, le 12 mai 2017

Dossier CITQ # 296039 - MAISON AZILDA

Ville / arrondissement : Montréal / Anjou

### **Objet : Conformité à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages**

Madame Goudreault,

Par la présente, nous désirons vous informer qu'une demande d'attestation de classification nous a été présentée pour l'établissement d'hébergement touristique situé au 6546, avenue Azilda.

Le ministère du Tourisme est responsable de l'application de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique (ci-après la Loi). En vertu de l'article 6 de la Loi, l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique est soumise à la délivrance d'une attestation de classification.

En vertu de l'article 6.1 de la Loi :

*« Sur réception d'une demande d'attestation de classification à l'égard d'un établissement d'hébergement touristique pour lequel aucune attestation n'a été délivrée, ou d'une demande visant à changer la catégorie d'hébergement touristique, le type ou le nombre d'unités d'hébergement offertes, le ministre transmet un avis à la municipalité, à l'arrondissement ou à la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel est situé l'établissement l'informant de la demande et de l'usage projeté.*

***La municipalité, l'arrondissement ou la municipalité régionale de comté doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1). »***

Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire ci-joint et nous le faire parvenir dans les délais prévus par la Loi. Nous accepterons aussi toute autre forme de communication écrite, pourvu qu'elle soit claire et qu'aucune ambiguïté n'existe quant à la non-conformité de l'établissement à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages. Vous pouvez nous transmettre le document par courrier, courriel ou télécopieur aux coordonnées suivantes :

Corporation de l'industrie touristique du Québec  
1010 rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7  
Courriel : info@citq.qc.ca  
Télécopieur : 450 679-1489

**En l'absence d'une réponse de votre part avant le 26 juin 2017, nous procéderons à la délivrance de l'attestation de classification demandée.**

Nous vous remercions à l'avance et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



p. j. Avis d'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

# AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

« Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. »

<b>SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT</b>		No. D'ÉTABLISSEMENT : 296039
Nom de l'établissement : MAISON AZILDA		
Adresse : 6546, avenue Azilda		Code postal : H1K 2Z9
Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté : Anjou Montréal Montréal		
Nombre d'unités offertes : 9		Configuration: 9 chambre(s)
Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) :		
<input type="checkbox"/> Établissements hôteliers <input type="checkbox"/> Gîtes <input type="checkbox"/> Résidences de tourisme		
<input type="checkbox"/> Établissements de camping <input type="checkbox"/> Établissements de pourvoirie <input type="checkbox"/> Établissements d'enseignement		
<input type="checkbox"/> Auberges de jeunesse <input type="checkbox"/> Centres de vacances <input checked="" type="checkbox"/> Autres établissements d'hébergement		
Nom de l'exploitant : Sandra Boursiquot		
Nom de son représentant : Sandra Boursiquot		
Téléphone principal : 514 607-0136		
Adresse courriel : sandycreation@hotmail.com		

<b>SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ</b>	
L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages?	
<input type="checkbox"/> Oui	
<input type="checkbox"/> Non	
Officier municipal : _____ (Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)	
Signature :	Date :

Veillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec  
Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7  
Courriel : [info@citq.qc.ca](mailto:info@citq.qc.ca)  
Télécopieur : 450 679-1489

L'article 7 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique définit chacune des catégories d'établissements suivantes :

Catégorie	Définition
Établissements hôteliers	Établissements où est offert de l'hébergement en chambres, suites ou appartements meublés dotés d'un service d'auto cuisine, incluant des services de réception et d'entretien ménager quotidiens et tous autres services hôteliers.
Résidences de tourisme	Établissements où est offert de l'hébergement en appartements, maisons ou chalets meublés, incluant un service d'auto cuisine.
Centres de vacances	Établissements où est offert de l'hébergement, incluant des services de restauration ou des services d'auto cuisine, des activités récréatives ou des services d'animation, ainsi que des aménagements et équipements de loisir, moyennant un prix forfaitaire.
Gîtes	Établissements où est offert de l'hébergement en chambres dans une résidence privée où l'exploitant réside et rend disponible au plus 5 chambres qui reçoivent un maximum de 15 personnes, incluant un service de petit-déjeuner servi sur place, moyennant un prix forfaitaire.
Auberges de jeunesse	Établissements où est offert de l'hébergement en chambres, ou en lits dans un ou plusieurs dortoirs, incluant des services de restauration ou des services d'auto cuisine et des services de surveillance à temps plein.
Établissements d'enseignement	Établissements où est offert de l'hébergement dans un établissement d'enseignement, quelle que soit la loi qui le régit, sauf si les unités d'hébergement ne sont offertes qu'à des étudiants de l'établissement.
Établissements de camping	Établissements où est offert de l'hébergement en prêt-à-camper ou en sites pour camper constitués d'emplacements fixes permettant d'accueillir des tentes ou des véhicules de camping récréatifs motorisés ou non, incluant des services.
Établissements de pourvoirie	Établissements où est offert de l'hébergement dans une pourvoirie au sens de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1) ou de la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1).
Autres établissements d'hébergement	Établissements d'hébergement touristique qui ne font partie d'aucune des autres catégories.

# NOUVEL ÉTABLISSEMENT ET MODIFICATIONS

Date : 2017108115 | No exploitant : 722109 | No établissement : 296039

Ouverture  
 Cession  
 Cession particulière

Reprise d'un projet abandonné  
 Réouverture par le même exploitant  
 Réouverture par un autre exploitant

Augmentation d'unités  
 Diminution d'unités  
 Configuration d'unités

Changement de catégorie  
 Avis infraction No: \_\_\_\_\_

EXPLOITANT  Locataire  Propriétaire  Mandataire (au verso) : \_\_\_\_\_

Société par actions (compagnie)  
 Société en nom collectif  
 Entreprise individuelle  
 Association personnalisée  
 Société de participation  
 Autre : \_\_\_\_\_

NEQ : \_\_\_\_\_ Nb d'administrateur : \_\_\_\_\_

Nom : idem # 722109

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro civique      rue      Ville      Province      Code postal

Représentant  Féminin  Masculin

Prénom : Sandra Nom : Bousiquot

Téléphone : \_\_\_\_\_ Tél. secondaire : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

### CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

Établissement hôtelier (EH)       Centre de vacances (CV)       Résidence de tourisme (RT)  
 Établissement d'enseignement (EE)       Autre établissement (AE)       Auberge de jeunesse (AJ)  
 Gîte (G)

Nb chambres 191 | Nb de chalets/condos/maisons/app./etc \_\_\_\_\_ | Nb lits \_\_\_\_\_

Nb de suites \_\_\_\_\_ | Nb de sites à camper \_\_\_\_\_ | Début des opérations : 2017108115

### ÉTABLISSEMENT

GRANDEUR PANONCEAU  Petit  Grand

Nom : MAISON AZILDA idem # 296039

Adresse : \_\_\_\_\_ (Québec)

Numéro civique      rue      Ville      Province

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Tél. secondaire : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_ Tél. sans frais : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Territoire d'accès : \_\_\_\_\_

Site Internet : \_\_\_\_\_

### DOCUMENTS À RECEVOIR

Assurance 2 000 000       Preuve de propriété       Contrat de location ou bail  
 Contrat de mandat       Preuve d'affichage pour petit panonceau

### DOCUMENTS À EXPÉDIER

AVIS D'EXPLOITATION : oui  non

Lettre d'ouverture       Inscription et modifications (DSA)       Rôle et responsabilités (R&R)  
 Délégation d'autorité       Liste des unités  
 Facture       Avis destruction panonceau

### CORRESPONDANCE

Par la poste  Par courriel

Adresse postale :  Idem à l'exploitant  Autre : \_\_\_\_\_

Idem à l'établissement

Idem au mandataire Langue de correspondance :  Français  Anglais

### COMMENTAIRES

Source :  Agence  Assureur  Bouche à oreille  Carton d'inspection  Exploitant déjà existant  
 Internet  Lettre reçue  Médias  Non mentionnée  Organisme  
 Visite d'inspection

Infos prise par : EC Avec : Mme Bousiquot Date : 2017108115

Révisé par : EC Date : 2017/08/15      AVIS envoyé par : EC Date : 17/8/17      SAGE par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_





Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

## FORMULAIRE OUVERTURE D'ÉTABLISSEMENT

Date de création du formulaire  
03-05-2017 17:51

### 1. COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

#### 1.1 Appellation

Maison Azilda

#### Adresse complète

6546 avenue Azilda  
Anjou H1K 2Z9  
Canada

#### 1.5 Téléphone principal (pour réservation)

514-564-0136

#### 1.6 Téléphone secondaire

art. 53

#### 1.9 Courriel de l'établissement

[maisonazilda@gmail.com](mailto:maisonazilda@gmail.com)

### 2. CATÉGORIE / UNITÉS D'HÉBERGEMENT

#### 2.1 Choisissez une catégorie d'établissement

Résidence de tourisme

#### Maison(s)

1

### 3. COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT

#### 3.1 Type de détention (cocher)

Propriétaire

#### 3.2 L'entité propriétaire ou locataire est une

Personne physique

#### 3.3 Nombre de propriétaires

1

#### Propriétaire 1 - Genre

M.

#### Propriétaire 1 - Nom et prénom

Boursiquot Sandra

#### Adresse complète

6546 avenue Azilda  
Anjou, Québec H1K 2Z9  
Canada

#### 3.9 Téléphone principal

514-564-0136

#### 3.10 Téléphone secondaire

art. 53

#### 3.12 Courriel de l'exploitant

[maisonazilda@gmail.com](mailto:maisonazilda@gmail.com)

#### 3.13 Possédez-vous un contrat de mandat émis par l'exploitant vous autorisant à présenter la présente demande d'attestation en son nom ?

Non

**REPRÉSENTANT**

**3.25 Nom du représentant**

Mme. Boursiquot Sandra

**3.26 Courriel du représentant**

[maisonazilda@gmail.com](mailto:maisonazilda@gmail.com)

**3.27 Téléphone du représentant**

514-607-0136

**3.28 Langue de correspondance**

Français

**3.29 Adresse de correspondance**

Identique à l'adresse de l'établissement

**4.1 DATE DE DÉBUT DES ACTIVITÉS**

01-01-2017

**4.2 Comment avez-vous entendu parler de la CITQ?**

Internet

**Le formulaire d'ouverture a été rempli par (Inscrivez nom et prénom):**

Boursiquot Sandra

**Une confirmation du formulaire d'ouverture sera envoyée à cette adresse courriel:**

[maisonazilda@gmail.com](mailto:maisonazilda@gmail.com)

# NOUVEL ÉTABLISSEMENT ET MODIFICATIONS

Date : 2018 02 19 No exploitant : 722109 No établissement : 296039

Ouverture  Reprise d'un projet abandonné  Augmentation d'unités  Changement de catégorie  
 Cession  Réouverture par le même exploitant  Diminution d'unités  Avis infraction No: \_\_\_\_\_  
 Cession particulière  Réouverture par un autre exploitant  Configuration d'unités

EXPLOITANT  Locataire  Propriétaire  Mandataire (au verso) : \_\_\_\_\_

Société par actions (compagnie)  Entreprise individuelle  Société de participation  
 Société en nom collectif  Association personnifiée  Autre : \_\_\_\_\_

NEQ : \_\_\_\_\_ Nb d'administrateur : \_\_\_\_\_

Nom : IDEM #722109

Adresse : \_\_\_\_\_

Représentant  Féminin  Masculin  
 Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_ Tél. secondaire : \_\_\_\_\_  
 Télécopieur : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

Établissement hôtelier (EH)  Centre de vacances (CV)  Résidence de tourisme (RT)  
 Établissement d'enseignement (EE)  Autre établissement (AE)  Auberge de jeunesse (AJ)  
 Gîte (G)

Nb chambres 9 Nb de chalets/condos/maisons/app./etc \_\_\_\_\_ Nb lits \_\_\_\_\_

Nb de suites \_\_\_\_\_ Nb de sites à camper \_\_\_\_\_ Début des opérations : \_\_\_\_\_

ÉTABLISSEMENT GRANDEUR PANONCEAU  Petit  Grand

Nom : IDEM # 296039

Adresse : \_\_\_\_\_ (Québec)

Téléphone : \_\_\_\_\_ Tél. secondaire : \_\_\_\_\_  
 Télécopieur : \_\_\_\_\_ Tél. sans frais : \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_ Territoire d'accès : \_\_\_\_\_  
 Site Internet : \_\_\_\_\_

DOCUMENTS À RECEVOIR

Assurance 2 000 000  Preuve de propriété  Contrat de location  
 Contrat de mandat  Preuve d'affichage pour petit panonceau

DOCUMENTS À EXPÉDIER AVIS D'EXPLOITATION : oui  non

Lettre d'ouverture  Inscription et modifications (DSA)  Rôle e  
 Délégation d'autorité  Liste des unités  
 Facture  Avis destruction panonceau

*Envoyer courriel à l'exploitant lorsque avis envoyé.*

CORRESPONDANCE  Par la poste  Par courriel

Adresse postale :  Idem à l'exploitant  Autre : \_\_\_\_\_

Idem à l'établissement  
 Idem au mandataire

Langue de correspondance :  Français  Anglais

COMMENTAIRES

Source :  Agence  Assureur  Bouche à oreille  Carton d'inspection  Exploitant déjà existant  
 Internet  Lettre reçue  Médias  Non mentionnée  Organisme  
 Visite d'inspection

Infos prise par : CL Avec : Mme Boursiquant Date : 2018 02 19

Xénios par : CL Date : 19/02/18 AVIS envoyé par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_ SAGE par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_